



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI 2 MARS 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue à huis clos en visioconférence, le deuxième jour du mois de mars 2021 à 19 h, à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Claude Leroux, maire;  
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;  
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;  
madame Carol Rivard, conseillère n° 3;  
monsieur Léo Quenneville, conseiller n° 4;  
madame France Desroches, conseillère n° 5;  
monsieur Denis Thomas, conseiller n° 6;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Leroux.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Résolution # 2021-03-66**

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 mars 2021 à 20 h 29.

∞ ADOPTÉE ∞

**2. Résolution # 2021-03-67**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D'**adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 2 février 2021;
4. Approbation du procès-verbal du 4 février 2021 (séance extraordinaire);
5. Approbation du procès-verbal du 15 février 2021 (séance extraordinaire);
6. Liste des comptes à payer;
7. Affaires ajournées :
  - 7.1 Paiement des frais du coffre de sureté;
  - 7.2 Responsable de l'accès au coffre de sureté;
  - 7.3 Paiement Pavage HR inc. pour les travaux d'entrée charretière de la 57<sup>e</sup> Avenue et 39<sup>e</sup> Avenue;
  - 7.4 Remboursement d'activité cours de danse (2020 automne);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution  
ou annotation

- 7.5 Paiement du fauchage des levées de chemin (2020);
- 7.6 Résolution administrateur clicSÉCUR;
- 7.7 Entente de service avec UCMU 2021;
- 7.8 Renouvellement d'adhésion à l'ACSIQ 2021;
- 7.9 Adoption de l'entente de partenariat pour le développement des bornes de recharge 240V pour véhicules électriques;
- 7.10 Permanence de monsieur Éric De Grand Maison;
- 7.11 Permanence de madame Édith Létourneau;
- 7.12 Service de transport adapté aux personnes handicapées;
- 7.13 Service d'entretien du groupe électrogène 2021 – Kolhler;
- 7.14 Fin d'emploi de l'employé no. 61-0031;
8. Affaires nouvelles :
  - 8.1 Camp de jour d'été 2021 – subvention municipale;
  - 8.2 Octroi de mandat d'accompagnement pour le dossier 62<sup>e</sup> Avenue;
  - 8.3 Rapport annuel d'activités de l'an 3 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu;
  - 8.4 Achat équipement lumières d'urgence pour véhicules incendies;
  - 8.5 Autorisation MELCC – puits au 935, rue Principale;
  - 8.6 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de dépenses et dépôt du projet de règlement;
  - 8.7 Remerciements au capitaine Jean-François Fortin;
  - 8.8 Recrutements aux postes de manœuvre en voirie (1) et de pompier 1 (1);
  - 8.9 Maintenance préventive pour les surpresseurs pour le traitement d'eaux usées;
  - 8.10 Achat de matériel de signalisation;
  - 8.11 Mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés;
  - 8.12 Interdiction de VTT, quad, motocross et motoneige au 125, 81e Avenue;
  - 8.13 Embellissement floral été 2021;
9. Période de questions;
10. Rapports mensuels des services;
11. Varia;
12. Certificat de crédits suffisants;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

☞ ADOPTÉE ☞

**3. Résolution # 2021-03-68**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2021**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

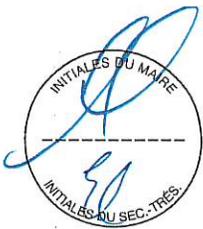
☞ ADOPTÉE ☞

**4. Résolution # 2021-03-69**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

### 5. Résolution # 2021-03-70

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

### 6. Résolution # 2021-03-71

#### COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 28 février 2021 dont le montant est de 97 706,19\$.

☞ ADOPTÉE ☞

### 7. AFFAIRES AJOURNÉES

#### 7.1 Résolution # 2021-03-72

#### PAIEMENT DES FRAIS DU COFFRE DE SURETÉ

CONSIDÉRANT que les frais du coffre de sureté annuel sont dus;

**EN CONSÉQUENCE;**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 68,99 \$ plus les taxes pour la location annuelle 2021 à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière.

☞ ADOPTÉE ☞

#### 7.2 Résolution # 2021-03-73

#### RESPONSABLE DE L'ACCÈS AU COFFRE DE SURETÉ À LA CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal nomme mme Édith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable du coffre de sureté loué à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière. La responsable détiendra les droits d'accès audit coffret.

☞ ADOPTÉE ☞

### **7.3 Résolution # 2021-03-74**

#### **PAIEMENT PAVAGE HR INC. POUR LES TRAVAUX D'ENTRÉE CHARRETIÈRE DE LA 57<sup>E</sup> AVENUE ET 39<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2020-11-248 pour l'octroi du contrat de pavage des accès;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement sera prélevé à même le fonds général;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux ;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 420 de Pavage HR inc. au coût de 63 918,05 \$ (taxes incluses).

☞ ADOPTÉE ☞

### **7.4 Résolution # 2021-03-75**

#### **REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ COURS DE DANSE (AUTOMNE 2020)**

**CONSIDÉRANT QUE** les cours de la session d'automne 2020 ont dû être en partie annulés en octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre a désigné la municipalité de « zone rouge » et par le fait même les cours ont dû être annulés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse a choisi de modifier le crédit pour une nouvelle activité pour un remboursement de l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à rembourser est de 52,50 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise le remboursement de la participante, Mme Suzanne Tremblay, au prorata des cours non offerts, pour un total de 52,50 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

### **7.5 Résolution # 2021-03-76**

#### **PAIEMENT DU FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN (2020)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Blaise-sur-Richelieu détient les équipements pour effectuer le fauchage des levées de chemin sous la responsabilité de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**CONSIDÉRANT** la facture de 4 240,96 \$ pour la réalisation des deux coupes en 2020;

Préposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 3 de Saint-Blaise-sur-Richelieu au coût de 4 240,96 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

### **7.6 Résolution # 2021-03-77**

#### **NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR CLICSEQUR**

Préposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal approuve ce qui suit;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le *représentant*), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

∞ ADOPTÉE ∞

### **7.7 Résolution # 2021-03-78**

#### **ENTENTE DE SERVICE AVEC UCMU 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité approuve l'entente de service entre l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie inc. (UCMU) et le service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT** la durée de l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** le coût de base du service de 475 \$ et les frais prévus à l'entente pour l'utilisation des services;

**EN CONSÉQUENCE;**

Préposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil autorise monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, à signer ladite entente de service 2021 entre l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie inc. (UCMU) et la municipalité.

∞ ADOPTÉE ∞



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**7.8 Résolution # 2021-03-79**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ACSIQ 2021**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil autorise de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) de Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, au coût de 316,64 \$ avec taxes applicables, comme prescrit par ladite association.

☞ ADOPTÉE ☞

**7.9 Résolution # 2021-02-80**

**ADOPTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE 240 V POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de la précédente entente qui se terminait le 31 décembre 2020, une nouvelle entente doit être signée avec Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente vise les deux bornes de recharge installées sur les terrains de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente est d'une durée, sous réserve d'une résiliation anticipée, de cinq (5) ans et est renouvelable automatiquement à l'échéance de ce délai;

Proposé par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil autorise madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge 240V pour véhicules électriques.

☞ ADOPTÉE ☞

**7.10 Résolution # 2021-03-81**

**PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC DE GRAND MAISON**

**CONSIDÉRANT** la satisfaction du conseil municipal à l'égard du travail accompli par monsieur Éric De Grand Maison;

**CONSIDÉRANT** également la recommandation favorable de la directrice générale;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche permanente de monsieur Éric De Grand Maison à titre d'inspecteur municipal et responsable des travaux publics.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**QUE** le conseil municipal mette fin à la période de probation de six mois.

☞ ADOPTÉE ☞

**7.11 Résolution # 2021-03-82**

**PERMANENCE DE MADAME EDITH LÉTOURNEAU**

**CONSIDÉRANT** la satisfaction du conseil municipal à l'égard du travail accompli par madame Édith Létourneau;

**CONSIDÉRANT** également la recommandation favorable de monsieur le maire Claude Leroux;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche permanente de madame Édith Létourneau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**QUE** le conseil municipal mette fin à la période de probation de trois mois.

☞ ADOPTÉE ☞

**7.12 Résolution # 2021-03-83**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à 7 136 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

**QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 136 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et d'en autoriser le paiement.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### 7.13 Résolution # 2021-03-84

#### SERVICE D'ENTRETIEN DU GROUPE ÉLECTROGÈNE 2021 à 2023 – KÖHLER

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice Köhler est le poste central des égouts;

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice dessert en partie le bureau de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre comprend l'entretien préventif, les pièces d'entretien, l'inspection préventive et l'essai avec banc de charge;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux offres dont une de Génératrice Drummond de 3 090,40 \$ et une de Drumco énergie de 2 035,42 \$;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil approuve l'offre de service de trois ans de Drumco énergie pour l'entretien du Groupe électrogène de la Köhler au coût total annuel de 2 340,22 \$ (avec taxes).

**QUE** les frais seront répartis à 50 % entre la desserte de l'hôtel de ville et le réseau d'égout du périmètre urbain (phase 1).

☞ ADOPTÉE ☞

### 7.14 Résolution # 2021-03-85

#### FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO. 61-0031

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé est actuellement en période de probation;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction ne recommande pas l'embauche à titre permanent de cet employé;

**IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE VOTE ÉTANT LE SUIVANT :**

	Pour	Contre
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;		x
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;		x
madame Carol Rivard, conseillère n° 3;	x	
monsieur Léo Quenneville, conseiller n° 4;	x	
madame France Desroches, conseillère n° 5;	x	
monsieur Denis Thomas, conseiller n° 6;		x
monsieur Claude Leroux, maire;	x	
TOTAL	4	3

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix met fin à l'emploi de l'employé no. 61-0031 puisque sa prestation de travail ne convient pas au besoin de la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

#### 8.1 Résolution # 2021-03-86

#### CAMP DE JOUR D'ÉTÉ - SUBVENTION MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire appel à l'externe pour offrir un camp de jour aux enfants résidant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a accepté le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade relatif à la fourniture à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne fournira pas le transport des enfants jusqu'au site du camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût unitaire est de 640 \$ par enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à payer 54 % du coût de l'inscription de chaque enfant entre 4 et 13 ans résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrit au camp de jour d'été et des frais supplémentaires advenant moins de 70 inscriptions;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix établit le coût d'une inscription au camp de jour d'été 2021 à 295 \$, ceci ne comprend pas les frais de repas ni de garde.

∞ ADOPTÉE ∞

*Le conseiller monsieur Denis Thomas déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit l'octroi de mandat d'accompagnement pour le dossier 62<sup>e</sup> avenue. Le conseiller M. Denis Thomas confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.*

*Le conseiller M. Denis Thomas quitte la séance à 20 h 44. Le quorum est maintenu.*

#### 8.2 Résolution # 2021-03-87

#### OCTROI DE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DOSSIER 62<sup>E</sup> AVENUE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite être accompagnée dans l'analyse du dossier de la 62<sup>e</sup> Avenue;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie un mandat d'accompagnement juridique à la firme Dunton Rainville au montant de 2 000 \$ avant taxes pour l'accompagnement en vue de l'analyse du dossier de la 62<sup>e</sup> Avenue.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ADOPTÉE

*Le conseiller M. Denis Thomas se joint à la séance à compter de 20 h 45.*

### 8.3 Résolution # 2021-03-88

#### ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 3 DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance dudit rapport ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** par les conseillers présents, le maire s'étant abstenu de voter, que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

### 8.4 Résolution # 2021-03-89

#### ACHAT ÉQUIPEMENT LUMIÈRES D'URGENCE POUR VÉHICULES INCENDIES

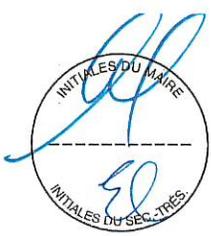
Considérant le besoin de remplacer les lumières halogènes brûlées des camions 239 et 1639;

Considérant la soumission reçue de P.E.S.Canada inc. au coût de 304,30 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**QUE** le conseil accepte la soumission M04599 de l'entreprise P.E.S. Canada inc. pour la fourniture de lumières halogènes et lumières de périmètre rouges au coût de 304,30 \$ (taxes incluses).

☞ ADOPTÉE ☞

### 8.5 Résolution # 2021-03-90

#### AUTORISATION MELCC – PUIITS AU 935, RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT** la demande de Gestion MGSB inc. concernant le puits au 935, rue Principale devant desservir plus de 20 personnes (activités commerciales);

**CONSIDÉRANT QUE** le puits doit faire l'objet d'une autorisation du ministre;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal avise le ministre que, dans le cadre de la demande sur le lot 6 344 894, la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement.

☞ ADOPTÉE ☞

### 8.6 Résolution # 2021-03-91

#### AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT;

Monsieur Léo Quenneville, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de dépenses et dépôt du projet de règlement.
- dépose le projet de règlement numéro 407-2021 intitulé Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

### 8.7 Résolution # 2021-03-92

#### REMERCIEMENTS AU CAPITAINE JEAN-FRANÇOIS FORTIN

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le 22 février 2021 la lettre de monsieur Jean-François Fortin annonçant sa retraite du département des incendies à titre de Capitaine et de pompier, à compter du 26 février 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse ses sincères remerciements au capitaine Jean-François Fortin pour ses trente-cinq ans de loyaux services à titre de Capitaine du Service de sécurité incendie.

☞ ADOPTÉE ☞

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution  
ou annotation

**8.8 Résolution # 2021-03-93**

**RECRUTEMENTS AUX POSTES DE MANŒUVRE EN VOIRIE (1) ET DE  
POMPIER 1 (1)**

**CONSIDÉRANT** les postes ouverts où un processus de dotation est requis;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres d'emploi seront affichées sur le site Internet de la municipalité, sur différents sites de recrutement et le journal Coup d'œil;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE  
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'affichage des postes dès que possible.

∞ ADOPTÉE ∞

**8.9 Résolution # 2021-03-94**

**MAINTENANCE PRÉVENTIVE POUR LES SURPRESSEURS POUR LE  
TRAITEMENT D'EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** les trois surpresseurs aux étangs aérés doivent être entretenus annuellement pour préserver leur longévité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'établir une entente de service pour procéder à cet entretien annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'offre de service de Hibon au coût de 144,90 \$ l'heure pour un minimum de quatre (4) heures et les frais de déplacement de 0,59 \$ pour 160 km pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE  
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'entente de service planifié pour équipements des surpresseurs aux étangs aérés de l'entreprise Hibon pour un coût maximal de 1 500 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

**8.10 Résolution # 2021-03-95**

**ACHAT DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT** le besoin de matériel de signalisation (poteaux, enseignes, pesées, cônes, balises);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a invité trois (3) entreprises dont chacun de ces fournisseurs a remis sa soumission;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE  
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition de matériel de signalisation chez Signe Service inc. au coût de 983,73 \$ (taxes incluses).

☞ ADOPTÉE ☞

### **8.11 Résolution # 2021-03-96**

#### **MESURES D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de réaliser les mesures de boues dans les cellules n<sup>os</sup> 1, 2 et 4;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de la firme EchoTech H2O au coût de 1 375 \$;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de Echotech H2O pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés pour 2021 au coût de 1 580,91 \$ (avec taxes).

☞ ADOPTÉE ☞

### **8.12 Résolution # 2021-03-97**

#### **INTERDICTION DE VTT, QUAD, MOTOCROSS ET MOTONEIGE AU 125, 81<sup>E</sup> AVENUE**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil approuve la mise en place de blocs de béton aux limites du sentier municipal et verra à appliquer un règlement interdisant les VTT, QUAD, motocross et motoneige sur l'entièreté du site municipal au 125, 81<sup>e</sup> Avenue.

☞ ADOPTÉE ☞

### **8.13 Résolution # 2021-03-98**

#### **EMBELLISSEMENT FLORAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut acheter 96 pots de fleurs à répartir dans les pots à suspendre et à mettre dans les bacs;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil approuve la soumission de Jardinière Bessette inc. au coût de 4 224 \$ (avant taxes).

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

### 10. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, de loisirs et événement, d'urbanisme et de la voirie.

### 11. VARIA

11.1 Correspondance est déposée au conseil.

11.2 Monsieur Bisailon revient sur la demande de dons des Paroisses de la frontière.

### 12. CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-03-71, 2021-03-72, 2021-03-74, 2021-03-75, 2021-03-76, 2021-03-78, 2021-03-79, 2021-03-83, 2021-03-84, 2021-03-87, 2021-03-89, 2021-03-94, 2021-03-95, 2021-03-96, 2021-03-97, 2021-03-98.

Edith Létourneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 13. Résolution # 2021-03-99

#### CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** lever la présente session ordinaire à 20 h 52.

Claude Leroux  
Maire

Edith Létourneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je,  maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.